

Déclaration de M. Siordet du Comité international de la Croix-Rouge durant les débats de la Commission Générale de la XVIII<sup>e</sup> Conférence internationale.

---

Monsieur le Président,

Le Comité international de la Croix-Rouge n'est pas autrement étonné d'entendre ce qui vient d'être dit. Nous ne pouvons que lier cette déclaration à la campagne de critiques et de calomnies qui est dirigée contre le Comité international de la Croix-Rouge depuis plusieurs mois par la presse et par la radio de certains pays, et spécialement en rapport avec le conflit coréen. Le Comité international de la Croix-Rouge n'a pas l'intention de prononcer une plaidoirie. Pour qu'il y ait lieu à plaidoirie, il faut d'abord qu'il y ait accusation. Et une accusation doit être basée sur des preuves. Or, toutes les attaques dirigées contre le Comité international de la Croix-Rouge ne sont que la répétition d'affirmations gratuites, imaginaires ou contraires aux simples faits. Ceux qui les profèrent ou qui les propagent ne se soucient même pas de vraisemblance. Il leur suffit d'affirmer. Il semble que cette campagne soit reprise ici, puisque vous venez de recevoir un projet d'amendement qui tend à réduire le Comité international de la Croix-Rouge à sa plus simple expression.

Si une délégation entend reprendre formellement à son compte, devant la présente Conférence internationale, l'une ou l'autre des critiques récemment formulées, et si elle veut bien apporter au moins un commencement de preuve, le Comité international de la Croix-Rouge n'éludera pas le débat. Au contraire il demande à s'en expliquer d'une manière complète. Il ne peut tolérer des entorses à la vérité et des atteintes à son honneur telles celles qu'on a pu lire et entendre ces derniers temps, et que des gens de bonne foi pourraient prendre pour la vérité.

Mais s'il n'entend pas, maintenant, prononcer une plaidoirie, le Comité international de la Croix-Rouge tient à poser quelques questions.

Pendant le deuxième conflit mondial, je dois y remonter parce que les critiques visent autant le Comité international de la Croix-Rouge pendant cette guerre que son activité actuelle, le Comité international de la Croix-Rouge a pu accomplir une oeuvre gigantesque. Vous vous souvenez peut-être de ces quelques chiffres:

40 millions de fiches de prisonniers de guerre  
et internés civils

- 2 -

450.000 tonnes de secours pour les prisonniers de guerre

1.900.000 enquêtes, dont 1.450.000 ont eu un résultat positif!

11.000 visites de camps de prisonniers de guerre.

Actuellement, il exerce en Corée du Sud une partie de son activité traditionnelle.

En face de ces résultats, le Comité international de la Croix-Rouge, malgré ses efforts obstinés, a eu à déplorer des échecs. Il n'a pu faire que peu de chose en faveur des détenus des camps de concentrations en Allemagne; Rien pour les prisonniers de guerre soviétiques en Allemagne ni pour les prisonniers de guerre des puissances de l'axe détenus en U.R.S.S. Actuellement, après deux ans de tentatives sans cesse renouvelées, il ne peut rien en Corée du Nord.

Alors, il faut bien poser ici cette question: si l'on ne veut plus du Comité international de la Croix-Rouge, est-ce à cause de ce qu'il a fait, ou est-ce à cause de ce qu'il n'a pas pu faire? Si c'est à cause de ses échecs, seuls les gouvernements ou les autorités qui ont fermé à la Croix-Rouge les portes des camps de concentration ou qui ont interdit l'accès de leur territoire aux délégués du Comité international de la Croix-Rouge pourraient vous dire pourquoi ils ont fait cela. Seuls, ils en portent la responsabilité. Mais n'est-il pas curieux de constater que ceux qui reprochent le plus violemment au Comité international de la Croix-Rouge de n'avoir rien fait en faveur des détenus des camps de concentration par exemple, sont ceux qui, mieux que quiconque, devraient savoir que le Comité international de la Croix-Rouge ne peut forcer aucune porte, qu'il ne peut rien faire sans l'assentiment des gouvernements et sans le concours de ceux qui détiennent les moyens matériels de favoriser son action. Ils devraient le savoir mieux que quiconque puisque leur propre gouvernement interdit l'accès de leur territoire aux représentants du Comité international de la Croix-Rouge, qu'il s'abstient même d'accuser réception de ses offres de services; ou puisque leurs sociétés de Croix-Rouge refusent même de servir d'intermédiaire pour transmettre des vivres et des médicaments que le Comité international de la Croix-Rouge, faute de se voir autorisé à apporter lui-même, leur a demandé d'acheminer en Corée du Nord.

Mais si c'est à cause de ce qu'il a fait que certains veulent supprimer le Comité international de la Croix-Rouge, qu'est-ce que cela signifie? Serait-ce qu'ils ne veulent plus que le Comité international de la Croix-Rouge continue son

activité traditionnelle. Ou serait-ce que la neutralité spécifique de la Croix-Rouge les gêne, que son impartialité leur fait peur?

Croyez, Monsieur le Président, qu'il est dur pour le Comité international de la Croix-Rouge de parler ainsi. Mais il fallait que ces questions fussent posées une bonne fois, et qu'elles le fussent ici devant cette Conférence.

Et il faudra bien qu'on y réponde.

292  
22.45 29-7-52